

Scène des Musiques Actuelles et Contemporaines - Modification du plan de financement

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 15 janvier 2009, le Conseil Municipal validait l'enveloppe financière du bâtiment SMAC (hors aménagements extérieurs et équipements) sur la base des résultats de la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2008. Pour rappel, il s'agissait d'un montant validé de 5 008 361 € HT soit 5 990 000 € TTC.

Par délibération du même jour, le Conseil Municipal validait l'enveloppe nécessaire aux équipements scéniques et mobilier de la SMAC et autorisait M. le Maire à procéder à la consultation des entreprises sur ce volet. Le montant estimé était alors de 744 069 € HT soit 889 906 € TTC.

Sur cette opération globale, le montant de la subvention européenne octroyée à ce jour est de 1,2 M€. Afin d'accélérer et optimiser la consommation des fonds européens en Région Franche-Comté, il est proposé de solliciter 1 M€ supplémentaire de la part de l'Union Européenne, ce qui porterait à 2,2 M€ la subvention globale de l'Union Européenne.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel régional «Compétitivité et Emploi», et plus particulièrement dans la fiche 2.3 relative à l'aide au développement d'une politique urbaine durable en faveur des agglomérations, qui a fait l'objet, fin 2007, d'un appel à projets auquel la Ville et le Grand Besançon avaient conjointement répondu.

Sur la base d'un coût d'opération global intégrant le bâtiment, les équipements scéniques et le mobilier, soit 5 752 430 € HT (6 879 906,28 € TTC), le plan de financement actualisé prévisionnel est donc le suivant :

Participation de l'UE (FEDER) :	2 200 000,00 €
Participation de l'Etat (DRAC) :	600 000,00 €
Participation de la Région Franche-Comté :	919 515,00 €
Participation du Département du Doubs :	400 000,00 €
Participation du Centre National des Variétés (CNV) :	120 000,00 €
Participation de la Ville de Besançon, y compris TVA	<u>2 640 391,28 €</u>
Montant global TTC :	6 879 906,28 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- confirmer le nouveau plan de financement intégrant la participation plus élevée de l'Union Européenne

- autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention européenne.

«**M. Pascal BONNET** : Juste pour vous indiquer que nous, dans la continuité des débats antérieurs, on s'abstient.

M. LE MAIRE : D'accord».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. BONNET, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN (2), Mme GELIN) a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.